



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-70154>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **25-70154**

Reference de l'avis initial : Annonce n° **24-11142**, mise en ligne sur le site www.boamp.fr le 30/01/2024

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'acheteur Public : Métropole Aix Marseille Provence

Adresse : Immeuble Le Pharo 58 Boulevard Charles Livon, 13567 Marseille

Coordonnées :

Téléphone : +33 491999900

Courriel : Daja.dsp@ampmetropole.fr

Adresse internet : <https://ampmetropole.fr>

Point(s) de contact : MAMP Direction juridique Division Grands Contrats Immeuble le Balthazar 2 Quai des Arenc 13002 Marseille

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marchespublics.ampmetropole.fr>

Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

Activité principale :

Services généraux des administrations publiques

Code NUTS : FRL04

Section 2 - Description du marché

Intitulé : Délégation de service public pour l'exploitation du service public de l'eau potable sur le territoire des communes de Beaucueil, Meyreuil, Peyrolles, Rousset et Trets.

Numéro de référence : 2023DSP02

CPV - Objet principal : 65000000

Type de marché : Services

Description succincte : La présente procédure a pour objet de confier l'exploitation du service public de l'eau potable sur le territoire des communes de Beaucueil, Meyreuil, Peyrolles-en-Provence, Rousset et Trets.

Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

Code(s) CPV additionnel(s) :

CPV - Objet principal : 65000000

Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRL04

Description des prestations : Le Contrat sera exécuté aux risques et périls du délégataire, en application des principes généraux du droit des concessions et de toutes les dispositions juridiques et réglementaires en vigueur au moment de son exécution. En particulier, le Délégataire assumera un risque lié à l'exploitation des services, la part de risque transférée étant entendue au sens du second alinéa de l'article L. 1121-1 du code de la commande publique. Le contrat de délégation de service public pour la gestion du service public de production et de distribution d'eau potable comprendra, sur le périmètre du contrat, les missions suivantes : - La production et l'achat d'eau ; - La potabilisation de l'eau brute ; - Le transport, le stockage et la distribution d'eau potable ; - La gestion de la relation avec les abonnés. La nature et le détail des prestations déléguées et des obligations respectives de l'autorité délégante et de son délégataire ainsi que les moyens mis à la disposition de ce dernier seront précisés dans les pièces du DCE.

Critères d'attribution :

- CONDITIONS TECHNIQUES D'EXÉCUTION DU CONTRAT CONDITIONS FINANCIÈRES DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE
- CONDITIONS TECHNIQUES D'EXÉCUTION DU CONTRAT CONDITIONS FINANCIÈRES DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE
- CONDITIONS TECHNIQUES D'EXÉCUTION DU CONTRAT CONDITIONS FINANCIÈRES DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE
- CONDITIONS TECHNIQUES D'EXÉCUTION DU CONTRAT CONDITIONS FINANCIÈRES DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Durée de la concession : 120 mois à compter de la notification du marché.

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :
Non

Section 3 - Procédure

Forme de la procédure : Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

Section 4 - Attribution de concession

- **Intitulé du lot :** DSP POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE 5 COMMUNES DE LA MÉTROPOLE : BEAURECUEIL, MEYREUIL, PEYROLLESEN-PROVENCE, ROUSSET ET TRETZ

Une concession/un lot est attribué(e) : Oui

Date de la décision d'attribution de la concession : 27/02/2025

Informations sur les offres :

Nombre d'offres reçues : 2

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : Non

Nom et adresse du concessionnaire :

Nom officiel : Société des Eaux de Marseille

Adresse : 78 boulevard Lazer, 13010 Marseille

Coordonnées :

Téléphone : +33 969394050

Courriel : Communication@eauxdemarseille.fr

Adresse internet : <https://www.eauxdemarseille.fr/>

code NUTS : FRL04

Le concessionnaire est une PME : Non

Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :

Valeur totale de la concession/du lot : 30083613 euros

Section 5 - Renseignements complémentaires

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Nom officiel : Tribunal administratif de Marseille

Adresse : 31 rue Jean François Leca, 13002 Marseille

Coordonnées :

Téléphone : +33 491134813

Télécopieur : +33 491811387

Courriel : Greffe.ta-marseille@juradm.fr

Adresse internet : <https://marseille.tribunal-administratif.fr/>

Organe chargé des procédures de médiation :

Nom officiel : Tribunal administratif de Marseille

Adresse : 31 rue Jean François Leca, 13002 Marseille

Coordonnées :

Téléphone : +33 491134813

Télécopieur : +33 491811387

Courriel : Greffe.ta-marseille@juradm.fr

Adresse internet : <https://marseille.tribunal-administratif.fr/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/06/2025